



Photo MAXPPP/Richard BRUNEL

LE PEINTRE EST DÉCÉDÉ HIER À L'ÂGE DE 102 ANS

Pierre Soulages : une vie à la lumière du noir

P. 30

AGGLOMÉRATION D'ANNEMASSE

Les chauffeurs de bus montent le ton sur les salaires

P. 7

LE DAUPHINÉ

libéré JUSTIFICATIF



GRAND GENÈVE, CHABLAIS, AIN | 74A
Jeudi 27 octobre 2022

ANNONCE

1,50 € - 1,80 FS

LEGALE

Alors que le tracé de l'édition 2023 doit être dévoilé ce jeudi

Le Tour, un bon plan pour les communes ?



Poêles et cheminées sur-mesure

BOMPAS
cheminée et pierre

ÉPAGNY - 83 RUE DES ROSEAUX
www.bompas-cheminees.com

290501108



Publiez vos marchés publics
 • ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
 Publiez vos formalités
 • ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

04 50 51 97 65
 04 50 51 97 47
 LDLegales74@ledauphine.com

CONTACTS HAUTE-SAVOIE

LDLegales74@ledauphine.com

Le Journal d'Annonces Légales de référence
 Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les particuliers des annonces juridiques et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié, le 16 décembre 2019, qui fixe les modalités de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,76 € HT/m ligne colonne pour 2020.



Procédures formalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Paul RANVARD - Président
 24 Place de l'Orme - 74910 SEVSSSEL - Tél : 04 50 9 9 70 00
 SIRET 20007085200013
 Référence acheteur : 22PS-0051-V
 L'avis implique un marché public
 Objet : Collecte des déchets ménagers et assainissement des communes Ussets et Rhône (74)
 Procédure : Procédure ouverte
 Forme du marché : Division en lots : non
 Critères d'attribution : Offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement d'invitation ou document descriptif).
 Remise des offres : 18/11/22 à 12h00 au plus tard.
 Envoi à la publication le : 21/10/2022
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis dématérialisés. Pour retrouver cet avis intégral accéder à l'adresse suivante : <http://www.mpr74.fr>

327410100

MAIRIE DE SAINT JEAN D'ALPES

Avis d'appel public à la concurrence

M. William CHALENCON - Maire
 1748 Route des Grandes-Alpes - 74430 SAINT JEAN D'ALPES - Tél : 04 50 79 60 70 - mél : mairie@saintjeandalpes.fr
 SIRET 21740238700013
 Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
 Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public
 Principales(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : : Services des administrations publiques.
 L'avis implique un marché public
 Objet : FOURNITURE D'UN ENGIN DE DAMNAGE AVECTE Type de marché : Fournitures
 Procédure : Procédure ouverte
 Code NUTS : FRK28
 Durée : 3 mois
 Description FOURNITURE D'UN ENGIN DE DAMNAGE AVECTE OUI/D'OCASION AVEC TRÉBUL
 Classification CPV : Principale : 34144000 - V
 L'avis implique un marché public
 La procédure d'achat du présent avis est couverte par le règlement de la Commission européenne relatif au accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
 Forme du marché : Division en lots : non
 Les variantes sont refusées
 Options : non
 Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
 Remise des offres : 20/10/22 à 20h00 au plus tard.
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre : Française ; Français
 Unité monétaire utilisée l'euro.
 Validité des offres : 3 mois, à compléter de la date de réception des offres.
 Modalités d'ouverture des offres :
 Date : le 14/11/22 à 19h00 - Lieu : Saint Jean d'Alpes
 Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres :
 Renseignements complémentaires :
 Il s'agit d'un marché périodique : NON
 Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des communaux : NON
 Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE 2 Place de Verdun, 1 38022 Grenoble Cedex. Tél : 04 76 42 90 00
 Fax : 04 76 42 92 69, mél : greffe@tribunalesadministratives.fr
 Envoi à la publication le : 20/10/22
 Date d'envoi du présent avis au JOUE et au B
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis dématérialisés. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, accéder à l'adresse suivante : <http://www.mpr74.fr>

327409900

COMMUNE DE SCIONZIER

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Maire
 Maine - CS 101108 - Place du Foron - 74953 SCIONZIER
 Tél : 04 50 98 03 53
 SIRET 217402664300019
 Référence acheteur : TR 22/09
 L'avis implique un marché public
 Objet : TRAVAUX D'INTERVENTION SUR LE RESEAU DE CLAIRAGE PUBLIC ET DE FIBRE OPTIQUE
 Procédure : Appel d'offres ouvert
 Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
 Critères d'attribution : Offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement d'invitation ou document descriptif).
 Remise des offres : 25/11/22 à 11h00 au plus tard.
 Envoi à la publication le : 24/10/2022
 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis dématérialisés. Pour retrouver cet avis intégral, accéder à l'adresse suivante : <http://www.mpr74.fr>

327579000

Par délibération n°02022-10-078 en date du 12 octobre 2022, le Conseil Municipal valide la nouvelle mise à disposition du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05 février 2018. Celui-ci précise que les modalités, dates et horaires seront fixées par arrêté municipal et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.
 Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice concerné.
 L'acte délibératoire fera l'objet des publicités inscrites aux articles R.153-20 et 21 du code de l'urbanisme soit affichage en mairie pendant un mois, parution dans le Dauphiné Libéré et publication au recueil des actes administratifs ;
 Le projet de la modification simplifiée n°2, sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'un mois. Un registre sera mis à la disposition du public pour recueillir les remarques. Un article paraîtra également sur le site internet de la Commune. La population sera en plus informée par le site internet de la Commune et sur les panneaux communaux.
 A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Pour avis, Monsieur le Maire Yann JACCAZ

327673000

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Stéphane BOUVET - Président
 508 Avenue des Thézères - 74440 TANINGES
 Tél : 04 50 47 62 00 - mél : accueil@montagnesusdiffre.fr
 SIRET 20009408000034
 Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
 Principales(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
 L'avis implique un marché public
 Objet : ASSISTANCE A MATTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MUNICIPAL ET D'UNE MAISON FUNERAIRE INTERCOMMUNALE ET D'UNE BOUTIQUE FUNERAIRE
 Référence acheteur : MFI 2LOTS
 Type de marché : Services
 Procédure : Procédure adaptée ouverte
 Code NUTS : FRK28
 Lieu d'exécution : Commune de Verchaix - 74440 VERCHAIX
 Description : La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et la Commune de Verchaix ont chacune un Besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur deux projets respectifs, la CCMG souhaite construire une maison funéraire intercommunale et la Commune de Verchaix construire un nouveau cimetière. Les deux collectivités ont besoin de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer les préprogrammes et programmes des opérations. Chaque opération fera l'objet d'un lot dont l'exécution appartiendra respectivement à chaque collectivité.
 Classification CPV : Principale : 71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction
 Complémentaires : 71241000 - Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse - 71335000 - Etudes techniques - 79311000 - Services d'études
 Forme du marché : Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
 Les variantes sont refusées
 Lot N°1 - Construction d'un cimetière communal - CPV 71310000
 Construction d'un cimetière communal pour la Commune de Verchaix.
 Coût estimé hors TVA : 20 000,00 €
 Durée du marché : 4 mois.
 Lot N°2 - Maison et boutique funéraire - CPV 71310000
 LMO pour la construction d'une maison funéraire intercommunale
 Coût estimé hors TVA : 40 000,00 €
 Durée du marché : 4 mois.
 Conditions relatives au contrat
 Conditions particulières d'exécution : NON
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - Présentation d'une liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
 Autres renseignements demandés :
 - Lettre de candidature DC 1 : Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande publique>) et DC 2 (Déclaration du candidat disponible à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande publique>).
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
 - Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 2^e et 3^e de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
 La prestation n'est pas réservée à une profession particulière. Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement d'invitation ou document descriptif).

M. Stéphane BOUVET - Président
 508 Avenue des Thézères - 74440 TANINGES
 Tél : 04 50 47 62 00 - mél : accueil@montagnesusdiffre.fr
 SIRET 20009408000034
 Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
 Principales(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
 L'avis implique un marché public
 Objet : ASSISTANCE A MATTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MUNICIPAL ET D'UNE MAISON FUNERAIRE INTERCOMMUNALE ET D'UNE BOUTIQUE FUNERAIRE
 Référence acheteur : MFI 2LOTS
 Type de marché : Services
 Procédure : Procédure adaptée ouverte
 Code NUTS : FRK28
 Lieu d'exécution : Commune de Verchaix - 74440 VERCHAIX
 Description : La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et la Commune de Verchaix ont chacune un Besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur deux projets respectifs, la CCMG souhaite construire une maison funéraire intercommunale et la Commune de Verchaix construire un nouveau cimetière. Les deux collectivités ont besoin de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer les préprogrammes et programmes des opérations. Chaque opération fera l'objet d'un lot dont l'exécution appartiendra respectivement à chaque collectivité.
 Classification CPV : Principale : 71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction
 Complémentaires : 71241000 - Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse - 71335000 - Etudes techniques - 79311000 - Services d'études
 Forme du marché : Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
 Les variantes sont refusées
 Lot N°1 - Construction d'un cimetière communal - CPV 71310000
 Construction d'un cimetière communal pour la Commune de Verchaix.
 Coût estimé hors TVA : 20 000,00 €
 Durée du marché : 4 mois.
 Lot N°2 - Maison et boutique funéraire - CPV 71310000
 LMO pour la construction d'une maison funéraire intercommunale
 Coût estimé hors TVA : 40 000,00 €
 Durée du marché : 4 mois.
 Conditions relatives au contrat
 Conditions particulières d'exécution : NON
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - Présentation d'une liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
 Autres renseignements demandés :
 - Lettre de candidature DC 1 : Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande publique>) et DC 2 (Déclaration du candidat disponible à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande publique>).
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
 - Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 2^e et 3^e de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
 La prestation n'est pas réservée à une profession particulière. Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON
 Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement d'invitation ou document descriptif).

326579300

Plan local d'urbanisme

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX

Délibération fixant les modalités de concertation n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) du Pays de Gex

Par délibération en date du 12/10/2022, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de concertation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) du Pays de Gex. Cette procédure porte sur la modification du règlement graphique et écrit du PLUH.
 Le dossier de concertation ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public sous format papier dans les 27 communes membres et concernées ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du 27/10/2022 et pendant toute la durée de la concertation.
 La délibération est affichée au siège de la Communauté d'agglomération à Gex et dans les 27 communes membres et concernées pendant un mois à compter du 27/10/2022. Elle est consultable en mairie, à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en préfecture.

326526200



COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY

Lancement modification simplifiée n°2
 Nouvelle mise à disposition du public
 du PLU approuvé le 05 février 2018 après modification simplifiée n°1 en date du 19/09/2019 et après déclaration de projet valant mise en compatibilité approuvé le 06/02/2020

favorable joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de la Commune de Grand Anney en vue de son approbation. Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Xavier BOLZE, consultant associé du cabinet IDES-consultants, en qualité de Commissaire enquêteur.
 Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du lundi 14 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00 pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :
 - Grand Anney (siège de l'enquête publique) - 46 avenue des lles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX
 Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
 - Mairie de Saint-Jorioz : Place de la mairie - 74410 Saint-Jorioz
 Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h45
 Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anney www.grandannecy.fr et sur la plateforme wwwregistre-dematerialisee.fr/4270.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°4 du PLU de Saint-Jorioz pourront être :
 - consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
 - adressés par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anney - Pour la modification n°4 du PLU de Saint-Jorioz, Commissaire enquêteur - 46 avenue des lles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX ;
 - déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anney (www.grandannecy.fr), wwwregistre-dematerialisee.fr/4270 ;
 - adressées au Commissaire enquêteur : Grand Anney (www.grandannecy.fr), enquete-publique-4270@registre-dematerialisee.fr ;
 A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anney et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anney aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie de Saint-Jorioz :
 - mercredi 16 novembre 2022 de 10h00 à 12h00
 - vendredi 2 décembre 2022 de 16h45 à 18h45
 - vendredi 16 décembre 2022 de 15h00 à 17h00
 Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.
 Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anney (direction de l'Aménagement - 46 avenue des lles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Saint-Jorioz (Place de la mairie - 74410 Saint-Jorioz) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anney (www.grandannecy.fr), wwwregistre-dematerialisee.fr/4270 ;
 Madame la Présidente du Grand Anney est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anney.
 Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anney des la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
 Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anney (www.grandannecy.fr)

327321200

AVIS

Droit de préemption urbain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Le Président de la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR) informe le public de l'inscription et de la délégation du droit de préemption urbain, renforcé en centre-ville de la commune de Frangy, par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2022. Cette délibération est affichée au pôle Urbanisme-Aménagement du Territoire de la CCUR et en Mairie de Frangy.

327515800

Enquêtes publiques

COMMUNE D'ANNEMASSE

Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° ADCV/URB/EM/677895/22 en date du 7 octobre 2022, le Maire d'Annemasse a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme portant notamment sur :
 - l'évolution du règlement graphique et tout, le déplacement ou la modification d'emplacements réservés, l'agrandissement d'une zone pavillonnaire, deux changements de zonage, agrandissement d'une zone UE, la modification de secteurs en zone UX, la suppression d'un PAPAF en zone d'activités économiques.
 L'évolution du règlement écrit en ce qui concerne la notion de logements abordables, les logements sociaux et les catégories de logements BRS et PSLA.

L'enquête, se déroulera en mairie d'Annemasse, siège de la Communauté de Communes Ussets et Rhône, du lundi 14 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'Annemasse et mis à la disposition du public, pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture du service Urbanisme Forcier, soit du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier :
 - à la mairie sur support papier et en format numérique sur un poste informatique dédié, www.annemasse.fr
 - sur le site internet www.annemasse.fr rubrique « enquêtes publiques »
 Il pourra consigner ses observations jusqu'au 16 décembre 2022 à 17h00 ;

- par écrit, sur le registre d'enquête déposé en mairie, - par courrier pourant la mention NE PAS OUVRIRE à l'adresse : Mairie d'Annemasse - M, le commissaire-enquêteur, modification 4 du PLU - BP 530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX (cachet de la poste faisant foi)
 - par courriel à l'adresse plu@annemasse.fr
 M. Bernard LEMAIRES, administrateur en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Grenoble, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- Vendredi 18 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
 - mercredi 30 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
 - vendredi 16 décembre 2022 de 14h00 à 17h00
 Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Annemasse pendant un an, ils seront également consultables sur le site internet de la ville www.annemasse.fr.

325500500

GRAND ANNECY AGGLOMERATION